

APPEL À PROJET

**Exposition monographique d'œuvres
présentées sur l'espace public**

Orléans



Appel à projet

Exposition monographique d'œuvres présentées sur l'espace public à Orléans

Organisme référent : Mairie d'Orléans

Pilotage du projet : Direction de la Culture des Arts et de l'Économie Créative - Service Arts et Économie Créative - Mairie d'Orléans

Objet de l'appel à projet : la Mairie d'Orléans souhaite valoriser la création artistique dans l'espace public de la ville. Dans ce cadre, la Direction de la Culture, des Arts et de l'Économie Créative de la Mairie d'Orléans lance un appel à projet pour une exposition monographique d'œuvres sur l'espace public au printemps 2021.

Date d'ouverture de l'appel à projet : 23 décembre 2020

Date limite de réception des candidatures : 31 janvier 2021

I- CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Mairie d'Orléans a à cœur de mettre à l'honneur des artistes par le biais d'exposition d'œuvres plastiques et photographiques présentées sur l'espace public. Dans le contexte lié à la Covid-19 et à ses répercussions actuelles, la Mairie d'Orléans veut réaffirmer son soutien aux artistes plasticiens en lançant cet appel à projet pour financer la réalisation d'une exposition sur l'espace public.

II- PRESENTATION DU PROJET

II - 1 : Objectifs

Souhaitant valoriser la création artistique dans l'espace public, la Mairie d'Orléans invite les artistes à proposer plusieurs œuvres qui pourraient être installées et exposées en plein air de façon temporaire.

Les œuvres, adaptées à une exposition en extérieur, pourront être figuratives ou abstraites, au nombre de 3 minimum et 6 maximum et seront installées dans les quartiers de la ville.

Les œuvres devront répondre aux objectifs suivants :

- proposer un parcours (dialogue entre les œuvres choisies),
- prendre en compte l'environnement urbain,
- dialoguer avec l'esprit des différents sites d'implantation,
- s'intégrer au quartier (habitations, riverains),
- servir d'appel aux passants et promeneurs.

II - 2 : Nature des œuvres

Tous types de matériaux, de supports et de techniques seront acceptés sous réserve que les œuvres proposées respectent les contraintes techniques liées aux emplacements d'exposition présentés ci-après, et qu'elles soient conçues pour résister à tous types d'intempéries habituelles.

II - 3 : Dates de l'exposition

L'exposition est prévue au printemps 2021 pour une durée de 8 semaines minimum à 12 semaines maximum. Le calendrier définitif sera précisé ultérieurement en fonction du projet et des sites retenus.

II - 4 : Emplacements prévus, spécificités techniques et surveillance

Espace public réservé à l'exposition

Les œuvres sélectionnées au nombre de 6 maximum pourront être exposées sur les emplacements ci-dessous :

- Secteur EST, quartier ARGONNE :
place Mozart, devant l'Argonaute, parc de la Fontaine de l'Etuvée, rue du docteur Guy Civil/parvis de l'école Michel de la Fournière, quai du Roi, parvis du collège Nord-est ;
- Secteur OUEST, quartier MADELEINE :
place de l'Europe, place d'Armes ;
- Secteur CENTRE-VILLE :
parvis de la Médiathèque centrale/place Gambetta, quai Cypierre, place du Petit-Puits, place du Cheval-Rouge, square Abbé-Desnoyers ;
- Secteur NORD, quartier BLOSSIERES :
place de la Nouvelle-Orléans, parc Pasteur, jardin de la Maison rouge ;
- Secteur LA SOURCE :
devant la médiathèque Maurice-Genevoix/place Pierre Minouflet, place Sainte-Beuve, place Choiseul, parvis salle Fernand Pellicer (côté tramway), place Renan ;
- Secteur SAINT MARCEAU :
place de la Bascule, parc Léon-Chesnault, jardin des plantes.

Le tableau joint en annexe récapitule les principales caractéristiques techniques de chaque site.

Surveillance et entretien

S'agissant d'une exposition en plein air sur l'espace public, aucun gardiennage ne pourra être assuré ; la Mairie d'Orléans ne pourra nullement être tenue pour responsable en cas de détérioration des œuvres et ne prendra pas à sa charge les remises en état éventuelles.

Spécificités techniques

- Les œuvres seront installées dans des espaces extérieurs. Il appartiendra donc à l'artiste retenu de prévoir tout moyen adapté pour s'assurer que celles-ci résistent aux effets des intempéries dans un département classé en zone 2 telle que définie par la règle NV 65 (vitesse de vent extrême à 149,1 km/h).
Le cas échéant la Mairie d'Orléans pourra exiger du candidat la fourniture d'une note de calcul établie par un bureau d'études agréé.
- Par ailleurs, les matériaux des œuvres devront supporter les variations de température et d'hygrométrie.
- Le principe de structures autostables ou lestées devra être privilégié.
À titre exceptionnel, tout percement devra faire l'objet d'une étude préalable et d'une validation par la Mairie d'Orléans en tenant compte de la nature des sols et de l'éventuelle présence de réseaux souterrains.
- Une implantation en adéquation avec les lieux devra être proposée.
- Les œuvres seront en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur et liées au contexte sanitaire COVID-19.
- Les moyens de transport, de levage et d'une manière générale tous les moyens nécessaires au montage et démontage des œuvres sur site seront à la charge des candidats. Il appartiendra au candidat retenu de prendre toute disposition pour respecter la réglementation en vigueur lors de l'usage de ces moyens ; notamment lors de l'usage de nacelle élévatrice, de chariot élévateur... et de demander les autorisations nécessaires auprès des services compétents de la Mairie.
- Toute installation électrique devra répondre à des critères d'étanchéité (indice IP 65 minimum) et devra être protégée par un disjoncteur différentiel à courant résiduel de 30mA.
- Les arbres pourront éventuellement être utilisés sous réserve d'une étude de faisabilité. Il appartiendra au candidat de prendre toutes les mesures pour que son installation ne viennent pas endommager les arbres et de demander les autorisations nécessaires auprès des services compétents de la Mairie.

II - 5 : Contractualisation

Le projet retenu fera l'objet d'un **contrat de prestation** artistique entre la Mairie d'Orléans et le candidat retenu (qui devra disposer d'un statut adéquat pour le contrat et la facturation) ou la structure administrative le représentant.

Ce contrat énoncera les obligations des deux parties et le budget alloué à cette action par la Mairie d'Orléans.

III- PRÉSENTATION DES PRESTATIONS ATTENDUES

III - 1 : Transport, montage et démontage des œuvres

Les dates de montage et de démontage seront envisagées ultérieurement et en fonction des œuvres proposées. Le transport aller-retour, le montage et le démontage des œuvres, sont à la charge exclusive du candidat retenu ; le coût sera intégré au budget.

Pour l'ensemble de ces étapes, l'artiste pourra bénéficier des conseils d'un technicien de la Mairie.

La Mairie d'Orléans s'assurera que les œuvres sont installées et sécurisées selon les consignes mentionnées plus haut et pourra faire intervenir un bureau de contrôle à sa charge.

III - 2 : Responsabilité et assurance

Le candidat retenu demeure entièrement responsable des dommages corporels, matériels ou immatériels qui pourraient résulter de son activité et de ses œuvres, à l'égard des personnes agissant pour son compte (salarié, bénévole, fournisseurs..) ou des tiers (agents de la ville, public..).

Le transport et l'installation des œuvres engagent la responsabilité exclusive du candidat retenu.

Le candidat retenu s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires à l'exercice de son activité et s'engage à produire à la Mairie d'Orléans les attestations d'assurance correspondantes.

III - 3 : Communication

La Mairie d'Orléans prend en charge l'ensemble de la campagne de communication liée à l'exposition.

Le candidat retenu devra fournir tous les éléments nécessaires à cette communication (photographies de bonne définition et/ou croquis libres de droits pour chacune des œuvres exposées, contribution à la rédaction des textes de présentation des œuvres et de l'artiste, etc.).

IV- CANDIDATURES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

IV- 1 : Profil des candidats

Ce projet d'exposition s'adresse aux artistes professionnels ou collectifs d'artistes.

L'artiste (ou le collectif) disposera d'un numéro de SIRET (inscrit à la Maison des Artistes ou auto-entrepreneur ou salarié par une structure professionnelle habilitée à établir une facturation).

IV- 2 : Critères de sélection

Les critères de sélection porteront sur :

- 1- le caractère créatif, contemporain et qualitatif de la démarche artistique,
- 2- la prise en compte de l'environnement urbain,
- 3- la faisabilité technique du projet et son adéquation aux contraintes de sécurité propres à chaque site.

Le projet lauréat sera désigné après consultation d'un comité de sélection composé d'élus, de membres de la Direction de la Culture et de l'Economie Créative et de membres des mairies de proximité.

IV- 3 : Contenu des candidatures

Chaque candidature devra comporter les éléments suivants :

- 1- un dossier incluant un descriptif du projet dans son ensemble, la sélection des œuvres proposées incluant dessins, montages photos ou tout plan en perspective,
- 2- une fiche technique pour chaque œuvre : dimensions, poids, matériaux, spécificités techniques, principe de soclage et d'installation dans l'espace public,
- 3- une présentation et/ou CV de l'artiste, accompagné d'un portfolio artistique (PDF, sites internet, Instagram...),
- 4- des références d'expositions déjà réalisées, notamment sur l'espace public,
- 5- un devis détaillé T.T.C de la prestation globale ; ce dernier devra inclure la totalité des coûts du projet :
 - les honoraires artistiques (droits d'auteur et droits de représentation)
 - les coûts techniques (transports, matériels divers, fourniture de tout matériel nécessaire au montage, à l'installation et à la fixation de l'œuvre, si nécessaire location de nacelle/échafaudage...),
 - défraiements (visites de repérage, présence pour les temps de montage et démontage, frais annexes...)
- 6- une attestation de l'affiliation à la Maison des Artistes ou autres statuts de l'artiste,
- 7- un RIB de l'artiste ou de la structure porteuse du projet,
- 8- une attestation de responsabilité civile et/ou professionnelle.

- ⇒ **La date limite de l'envoi des candidatures est fixée au 31/01/2021 à minuit**
- ⇒ Les candidatures doivent être transmises par mail à l'adresse suivante :
dca-aec@orleans-metropole.fr
- ⇒ **Date de communication du candidat sélectionné : au plus tard le 12/03**
- ⇒ **Dates de l'exposition : printemps 2021**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES / CONTACTS

Chloé LAFFAGE

Chargée de mission Arts Plastiques et Visuels
Direction de la Culture, des Arts et de l'Économie Créative
Orléans Métropole - Mairie d'Orléans
chloe.laffage@orleans-metropole.fr
02 38 79 21 07

ANNEXE

LIEUX PROPOSÉS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Secteur	Site	Accès véhicules	Alimentation électrique	Sol	Portance sol	Commentaire
EST	Place Mozart	VL/PL	1 x 16 Ampères 220 volts	Bitume	500 DaN/m ²	Parking
	Parvis du complexe sportif de l'Argonaute / 73 bd Marie Stuart	VL/PL	1 x 16 Ampères 220 volts depuis le bâtiment	Dallage	500 DaN/m ²	Parvis complexe sportif et culturel
	Parc de la Fontaine de l'Etuvée / avenue des droits de l'homme	VL	non	Pelouse	Non connue	Espace vert
	Rue du docteur Guy Civil	VL/PL	non	Stabilisé et pavage	500 DaN/m ²	Parvis école Michel de la Fourrière
	Quai du roi, zone à proximité du restaurant « Les terrasses du bord de Loire »	VL/PL	non	Enrobé en bord de Loire Espace vert sur la partie supérieure	500 DaN/m ² pour la partie en enrobée. Non connue pour l'espace vert	
	Parvis du collège Nord-Est					Parvis du nouveau collège que les élèves vont intégrer en début d'année 2021
OUEST	Place de l'Europe	VL	non	Dallage sur parking souterrain	Non connu	
	Place d'Armes / rue Henri Duvillard	VL/PL	non	Espace vert	Non connue	
NORD	Place de la Nouvelle-Orléans	VL / PL	1x 16 Ampères 220 volts depuis borne marché	Espace vert + allées en stabilisé	500 DaN/m ²	

Secteur	Site	Accès véhicules	Alimentation électrique	Sol	Portance sol	Commentaire
NORD	Parc Pasteur	VL	1x 16 Ampères 220 volts depuis le kiosque	Espace vert	Non connue	
	Jardin de la Maison rouge (angle rue des Murlins / rue du Champ de manœuvre)	VL/PL	1 x 16 Ampères 220 volts depuis le bâtiment		Non connue	
LA SOURCE	Parvis de la médiathèque Maurice Genevoix / place Pierre Minouflet	VL/PL	2 x 16 Ampères 220 volts depuis le kiosque	Espace vert+ allées en stabilisé	500 DaN/m ² pour la partie en stabilisé. Non connue pour l'espace vert	
	Place Sainte-Beuve	Manuel uniquement. Accès interdit à tout véhicule	non	Dallage sur parking souterrain	Non connue	
	Place Choiseul (dalle devant la Mairie de proximité)	VL/PL	1 x 16 Ampères 220 volts depuis la Mairie de proximité	bitume	500 DaN/m ²	Beaucoup de passage entre la Mairie, La Poste et une crèche
	Parvis salle Fernand Pellicer / avenue de la Bolière	VL/PL	1 x 16 Ampères 220 volts depuis la salle Pellicer	bitume	500 DaN/m ²	
	Place Ernest Renan au bas du jardin de la Renaissance	Manuel uniquement. Accès interdit à tout véhicule	non		Dallage	Non connue

Secteur	Site	Accès véhicules	Alimentation électrique	Sol	Portance sol	Commentaire
SAINT-MARCEAU	Place de la Bascule	VL / PL	oui	dallage	500 DaN/m ²	
	Parc Léon Chesnault	VL / PL	non	Espace vert+ allées en stabilisé	Non connue	
	Jardin des plantes / avenue du jardin des plantes	VL	1 x 16 Ampères depuis la Serre	Espace vert+ allées en stabilisé	Non connue	
CENTRE-VILLE	Parvis de la médiathèque / Bd Gambetta	VL/PL	1 x 16 Ampères 220 volts depuis le bâtiment	bitume	500 DaN/m ²	
	Quai Cypierre	VL/PL	non	Espace vert+ allées en stabilisé	500 DaN/m ²	Promenade en bord de Loire
	Square Abbé Desnoyers / rue Sainte Catherine	VL/PL	1 x 16 Ampères 220 volts depuis borne marché	bitume	500 DaN/m ²	
	Place du Cheval rouge	VL/PL	non	bitume	500 DaN/m ²	
	Place du Petit Puit / rue des Halles	VL/PL	1 x 16 Ampères 220 volts	bitume	500 DaN/m ²	